

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 076-23 C

Objet : *RD - Avenant n° 2 à la convention de partenariat Action cœur de ville entre l'Etat, la ville de Chambéry, Grand Chambéry, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement et le Département*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 076-23 C

objet **RD - Avenant n° 2 à la convention de partenariat Action cœur de ville entre l'Etat, la ville de Chambéry, Grand Chambéry, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement et le Département**

Philippe Gamen, président, rappelle que la ville de Chambéry a signé avec ses partenaires une convention Action cœur de ville (ACV) pour une première phase 2018-2022. Ce programme permet de mobiliser l'ensemble des partenaires autour du renforcement de l'attractivité du centre des villes moyennes. Il vise à accélérer la réalisation des opérations en mobilisant des cofinancements.

Ce projet est copiloté par la ville de Chambéry et Grand Chambéry.

Ce programme national de revitalisation des villes moyennes a mobilisé plusieurs partenaires financiers (Etat, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement...) pour un montant total de 5 Mds sur 5 ans, 6 500 actions engagées et 80 000 logements rénovés. Il porte une vision à 360° appuyée sur 5 axes : habitat, commerce, mobilités, espaces publics / formes urbaines / patrimoine, et équipements / services publics.

A l'échelle locale, il vise à conforter la dynamique existante de la ville, qui au-delà de ses atouts propres, a également bénéficié du regain d'activité des villes moyennes depuis le covid.

Par un avenant à la convention initiale, l'Etat et ses partenaires prorogent le dispositif pour une deuxième phase 2023-2026.

Les orientations nationales sont les suivantes :

- une deuxième phase opérationnelle,
- 3 défis de transitions à relever : écologique, démographique et économique,
- une attention particulière sur les entrées de ville et les quartiers de gare.

La stratégie proposée porte une vision globale, cohérente et opérationnelle, en phase avec les 4 axes de la boussole et les 3 transitions posées au niveau national.

Le projet est celui d'une ville à taille humaine, qui concilie rayonnement et besoin de proximité, carrefour du sillon alpin, cœur d'agglomération et ville du quart d'heure, et où habitants et visiteurs ont plaisir à vivre, travailler, se rencontrer, flâner, découvrir, se divertir et se cultiver.

Le plan d'actions est constitué d'une centaine de fiches actions, ayant toutes une portée opérationnelle :

- des actions dites « structurantes » lorsqu'elles ont un fort effet levier, et un impact financier important pour la ville et ses partenaires financiers,
- des actions d'accompagnement qui permettent de faire vivre la transversalité du programme et renforcer les partenariats, à moindre enjeu financier.

L'avenant est conclu pour une durée de 4 ans et prendra fin le 31 décembre 2026.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 130-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à l'approbation de la convention-cadre « Action cœur de ville »,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 2 à la convention Action cœur de ville entre l'Etat, la ville de Chambéry, Grand Chambéry, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement et le Département,

Article 2 : **autorise** le président à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document y afférent.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **076-23 C**

Objet de l'acte : RD - Avenant n° 2 à la convention de partenariat Action cœur de ville entre l'Etat, la ville de Chambéry, Grand Chambéry, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement et le Département

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Annexe 1 - Fiches action, Annexe 2 - Projet Extensions périmètre, Annexe 3 - Bilan Phase 1, Avenant ACV Ville de Chambéry 2023-2026

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29484H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29484H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023